



**EDITO**

## RÉFORME DES RETRAITES RÉSISTER



L'Institut de la Protection Sociale (laboratoire et réservoir d'idées pour toute la protection sociale) vient de publier [un deuxième rapport sur le projet de loi de réforme des retraites](#).

Ce document, particulièrement bien documenté, s'appuie sur les éléments contenus dans le « rapport DELEVOYE » de Juillet 2019. C'est peu dire que le gouvernement n'a pas apprécié les conclusions !

Vous jugerez par vous-même en allant [sur le lien](#), les analyses développées par notre confédération trouvent dans ce document des exemples chiffrés, incontestables.

Contrairement à la communication gouvernementale, ce projet de réforme n'est pas du tout en faveur des femmes, que ce soit sur les majorations pour enfants, même à partir du premier, il n'est pas non plus en faveur des cadres dont la rémunération dépasse 120 000 € par an, enfin, la « nouvelle » donne en termes de pension de réversion exclut dans les faits les hommes (11% des réservataires) sans pour autant améliorer le sort des veuves.

Et que dire, sur la réversion, du recul social absolu qui consisterait à la réserver au survivant qui a fait liquider ses droits propres à la retraite ?

Un exemple dans notre environnement: chaque année environ 300 collègues meurent alors qu'ils sont encore en activité. La pension de réversion, lorsqu'elle est due, est versée à partir des 55 ans du bénéficiaire, et même avant s'il y a des enfants à charge.

La « justice » future reporterait a minima de 7 ans le bénéfice de cette pension de réversion !

On comprend, à quelques heures du mouvement du 5 décembre, l'empressement du gouvernement pour décrédibiliser ce rapport.

Mais dans cette précipitation, ledit gouvernement se tire une (nouvelle) balle dans le pied; jugez plutôt, lu dans la presse la semaine dernière : Sur la méthode, le Gouvernement « rappelle la grande fragilité de simulations ou de cas-types faisant des hypothèses sur des paramètres du futur système qui n'ont pas été arbitrés et demeurent à l'ordre du jour des concertations en cours ».

**Ah bon, mais alors, les simulations contenues dans le rapport du Haut-Commissaire seraient aussi sujettes à caution ?**

**TOUS DANS LE MOUVEMENT SOCIAL À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE !**

*Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS et Philippe Pihet, Conseiller Retraites de la Confédération*

## SOMMAIRE

**Page 1 :**  
Réforme des retraites  
Résister

**Page 2 :**  
Réforme des retraites  
Edito de Bruno Chrétien,  
Président de l'Institut de  
la Protection Sociale

**Page 3 :**  
Réforme des retraites  
Une baisse de retraite  
programmée pour de  
nombreuses femmes

**Pages 3 à 4 :**  
Les femmes et la retraite  
Inégalités, solidarité et  
redistribution

**Page 5 :**  
Réforme des retraites  
Mobilisation des cadres  
de la Sécurité sociale

**Page 6 :**  
Déclaration de la  
Commission Exécutive  
Confédérale FO du 28  
novembre 2019

**Page 7 :**  
Appel commun pour le 5  
décembre 2019  
Agenda



# RÉFORME DES RETRAITES

## ÉDITO DE BRUNO CHRÉTIEN PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE

**Bruno CHRÉTIEN**

Président - Institut de la Protection Sociale

« En faisant le choix d'un régime universel uniforme calculé sur la base de 3 plafonds annuels de la sécurité sociale, le projet Delevoye commet une erreur majeure de conception dont découle tout le reste. »

Le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites l'a indiqué à maintes reprises, l'ambition de la réforme est d'instaurer « un système plus simple, plus juste, pour tous ».

L'institut de la Protection Sociale a présenté le 17 septembre 2019, une analyse approfondie du Rapport Delevoye en distinguant les points positifs du projet, ceux posant de solides difficultés techniques de ceux devant être repoussés.

La seconde phase de concertation est maintenant ouverte.

A cette occasion, le HCRR a précisé un certain nombre de points techniques qui conduisent à approfondir ou revoir certaines simulations.

L'IPS a choisi d'apporter son éclairage sur l'impact des changements apportés à quatre situations :

- **Les parents ayant un ou plusieurs enfants.** Les précisions apportées par le HCRR permettent d'évaluer les gains aussi bien que les pertes du nouveau dispositif proposé. Les pertes notamment sont d'une ampleur que le rapport Delevoye ne laissait pas soupçonner.
- **Les cadres dont les salaires annuels sont compris entre 121 572 € et 324 192 € (soit 3 et 8 fois le plafond annuel de sécurité sociale).** Pour ceux qui veulent souscrire une retraite supplémentaire afin de retrouver les droits perdus, l'addition s'avère particulièrement coûteuse.
- **Les bénéficiaires de la pension de réversion.** Ce dispositif bénéficie essentiellement aux femmes. Il sera totalement refondu et les nouvelles règles apporteront une réelle simplification. Mais elles entraînent des défauts de garantie qu'il convient de prendre en compte.
- **L'entrée dans le dispositif avec la clause dite du grand-père.** Au-delà de sa pertinence, la mise en place de la réforme aux seuls nouveaux entrants dans le marché du travail créerait des difficultés dans les entreprises et rendrait encore plus compliquées les futures réformes financières.



Contribution de l'Institut de la Protection Sociale à la 2ème phase de concertation

Date de publication : 26 novembre 2019

Il y a près de deux mois, nous écrivions que l'importance de cette réforme exige un travail sérieux d'analyse pour savoir si elle est à la hauteur des enjeux ou si elle constitue à terme une impasse, voire un désastre.

Poursuivant son travail d'analyse en l'illustrant au travers de cas techniques, l'IPS alerte une fois encore sur les conséquences de la réforme engagée.

En faisant le choix d'un régime universel uniforme calculé sur la base de 3 plafonds annuels de la sécurité sociale, le projet Delevoye commet une erreur majeure de conception dont découle tout le reste.

En pénalisant aussi bien les plus modestes que les plus aisés sans pour autant épargner les classes moyennes, le projet du Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites risque d'avoir du mal à susciter l'adhésion des salariés concernés.

# RÉFORME DES RETRAITES

## UNE BAISSÉ DE RETRAITE PROGRAMMÉE POUR DE NOMBREUSES FEMMES

Les 5 % de majoration s'avèrent moins avantageux que le système actuel aussi bien pour les femmes seules que pour les familles nombreuses



### CAS N° 1

#### Selma

est séparée d'Yves.  
Elle a cotisé 152 trimestres sur 25 000 € / an.  
Elle est mère d'1 enfant et veut partir en retraite à 62 ans.

#### SYSTÈME ACTUEL

La retraite de Selma s'élèvera à 13 747 € / mois



#### SYSTÈME UNIVERSEL

La retraite de Selma avec le dispositif Delevoye s'élèvera à 12 497 € / mois

SOIT UNE PERTE DE RETRAITE DE 1 250 € / an (-9,09 %)



### CAS N° 2

#### Yves et Selma

ont élevé 3 enfants et ont tous les 2 travaillé.  
Ils ont cotisé sur le même salaire et ont 162 trimestres chacun (35 000 € / an).  
Ils veulent partir en retraite à 62 ans.

#### SYSTÈME ACTUEL

La retraite de Selma s'élèvera à 26 456 € / an

La retraite d'Yves s'élèvera à 22 350 € / an



#### SYSTÈME UNIVERSEL

La retraite de Selma avec le dispositif Delevoye s'élèvera à 20 423 € / an

La retraite d'Yves avec le dispositif Delevoye s'élèvera à 17 759 € / an

SOIT UNE PERTE DE RETRAITE POUR LE COUPLE DE 10 624 € / an (-21,77 %)

Contribution de l'IPS du 26 novembre 2019 (voir plus haut)

### Retraite par points et parentalité

D'après de gouvernement, la réforme des retraites sera favorable aux parents et aux femmes, info ou intox?

# FO

#### Système actuel

4 trimestres accordés à la mère pour la naissance d'un enfant avant 2004 (2 trimestres pour les enfants nés après 2004)

Majoration de 10% pour chaque parent à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (+5% pour les suivants)

#### Système par points

Suppression des trimestres accordés par enfant

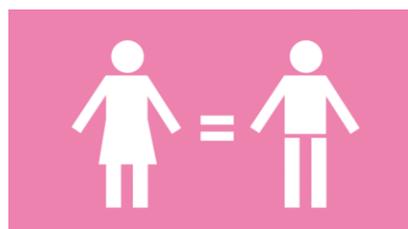
Majoration de 5% par enfant dès le premier enfant, à répartir entre les parents (par défaut à la mère)

Avec la retraite par points, une femme avec deux enfants devra travailler jusqu'à 1 an de plus (8 trimestre perdus) pour avoir une retraite à taux plein.

La majoration de 5% dès le premier enfant (2,5% par parent) est très très loin de compenser la diminution de pension qu'entraîne le passage à la retraite par points (voir fiches par corps professionnel).

Avec des enfants, la retraite par points, c'est travailler plus longtemps pour toujours moins de retraite

**A partir du 5 décembre  
Dire NON !**



## LES FEMMES ET LA RETRAITE INÉGALITÉS, SOLIDARITÉ ET REDISTRIBUTION

Le 2 décembre 2019, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a organisé un colloque « genré » autour de la question des inégalités dont sont victimes les femmes en France en matière de retraite. Le COR a l'habitude de traiter de la question des femmes dans ses dossiers mensuels (il est d'ailleurs chargé d'une mission spécifique de suivi de la situation comparée des femmes et des hommes).

### Des inégalités genrées accrues : le rôle du « choc de parentalité »

Les femmes participent de plus en plus au marché du travail et les écarts de rémunérations entre hommes et femmes se réduisent, pourtant les pensions féminines demeurent inférieures. D'après les études réalisées par le COR, les femmes souffrent d'une moindre durée d'assurance qui correspond en moyenne à 4 ans en leur défaveur par rapport aux hommes, ce qui se répercute sur leur niveau de pension.

Alors qu'en début de carrière le taux d'activité est proche, il s'en écarte au fil de la carrière. Le principal facteur explicatif réside dans l'approche de la parentalité. En effet, la France cultive la reproduction d'un schéma patriarcal dans lequel c'est la femme qui est la plus compétente pour s'occuper des enfants. D'après les sondages (voir en ce sens la publication de l'INSEE Rôles sociaux des femmes et des hommes - L'idée persistante d'une vocation maternelle des femmes malgré le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre), cette « croyance » demeure très présente y compris chez les femmes et en France, ce stéréotype renforce les comportements.

Dès lors, et c'est un constat également présent dans l'étude pour l'OCDE de KLEVEN, LANDAIS et SOGAARD sur la situation au Danemark sur la période de 1980 à 2012, il apparaît que la parentalité impacte davantage la carrière des femmes. Dès le premier enfant, le « choc de maternité » entraîne un retrait du marché du travail, plus ou moins long, de la part des mères et une diminution du volume horaire qui conduit à une chute du revenu salarial.

Ce constat doit interroger : le modèle social doit-il prendre en compte les normes sociales et construire des mesures de solidarité ou intervenir pour déconstruire les normes sociales ?

#### ***Solidarité et redistribution : Des réponses inadéquates portées par le Haut-Commissaire et le Gouvernement***

Tout le monde s'accorde à dire que les femmes subissent des chocs de carrière spécifiques à leur genre.

Leur « *neutralisation* » passe notamment par des dispositifs de solidarité. Les femmes bénéficient davantage que les hommes des dispositifs explicites de solidarité (au titre de la maternité : majorations de pension, majoration de durée d'assurance...). Cela renvoie au lien entre les contributions et les droits, et elle peut se mesurer par le lien de proportionnalité entre les pensions perçues et les cotisations versées.

En matière de réduction des inégalités, la réversion tient une place centrale qui renvoie, là encore, à une vision patriarcale. En effet, la justification historique de la réversion était de compenser les inégalités de ressources à la retraite trouvant leur origine dans la division des rôles sociaux au sein du couple. Le Code civil matérialise cette

vision en instituant un devoir de secours et d'assistance entre époux.

Or, les parcours conjugaux ont évolué : les mariages sont tout à la fois plus instables (divorces) et tardifs. Cette tardiveté s'explique notamment par le fait que la réversion est réservée aux personnes qui sont mariées (ou l'ont été), ce qui permet aux retraitées veuves d'avoir un niveau de vie légèrement supérieur aux divorcées et aux célibataires.

Le Haut-Commissaire, M. DELEVOYE, souhaite garantir le niveau de vie du conjoint survivant en lui attribuant 70% des droits à retraite du couple. Ce faisant, il apporte une réponse inadéquates :

- D'abord, ce n'est plus tant une réversion qu'une assurance veuvage viagère aux âges élevés qu'il souhaite instituer
- Ensuite, il avantage les couples mariés aux dépens des autres formes de couples (le PACS notamment).
- En outre, il ne répond pas aux revendications visant à uniformiser les conditions d'éligibilité et de calcul des pensions de réversion ! Rappelons-le, selon les régimes, les conditions d'attribution et les modalités de calcul diffèrent, notamment entre le régime général et l'AGIRC ARRCO. Par exemple, le remariage du survivant ne fait pas obstacle au maintien du droit au titre du régime général, mais le supprime à l'AGIRC ARRCO ;
- Enfin, il ne répond pas au problème de compensation des inégalités genrées.

En tout état de cause, le niveau de retraite, des femmes comme des hommes, ne doit pas dépendre de décisions arbitraires émanant du politique. Peut-être faudra-t-il faire un arbitrage entre réduire les inégalités sans distinction de genre et cibler les inégalités genrées, mais c'est surtout une politique publique de consensus sur le long terme qu'il faut faire émerger !

Pour autant, il ne faut jamais oublier que le système de retraite ne peut corriger toutes les injustices subies (aux femmes comme aux hommes) au cours de la carrière, ce n'est pas son objet social.



**Chafik EL AOUGRI, Secrétaire national du SNFOCOS**

# RÉFORME DES RETRAITES



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## MOBILISATION DES CADRES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !

**TOUS ENSEMBLE, AU SEIN DE FORCE OUVRIÈRE,  
MOBILISONS-NOUS CONTRE LE SYSTÈME UNIVERSEL DE  
RETRAITES QUI NE FERA QUE DES PERDANTS !**



**LE SNFOCOS APPELLE À FAIRE GRÈVE  
À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE PROCHAIN CONTRE LA  
RÉFORME PRÉVUE PAR LE GOUVERNEMENT**



# RÉFORME DES RETRAITES

## DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE FO DU 28 NOVEMBRE 2019



Fred MARVAUX/REA

La Commission exécutive confédérale FO réaffirme son opposition au « système universel par points » qui conduirait en réalité à un régime unique gouverné par l'Etat en fonction des contraintes budgétaires et financières aboutissant à contraindre demain à « devoir travailler plus longtemps » ou à subir la baisse des pensions.

FO réaffirme sa détermination à défendre le système actuel de retraite et ses régimes (régime général et son régime complémentaire, Code des pensions civiles et militaires, CNRACL et régimes spéciaux).

FO rappelle que le système actuel de retraite garantit aujourd'hui un droit universel à la retraite des salariés, un des plus solidaires et efficaces du monde.

FO porte ses propositions et revendications destinées à l'améliorer.

Augmenter les salaires - le salaire net et le salaire différé fait des cotisations sociales salariales et patronales – permettrait à la fois de résorber le déficit de recettes de la Sécurité sociale et des retraites et de relancer l'économie et l'emploi.

Constatant que les analyses, propositions et revendications portées par FO n'ont pas été entendues, réaffirmant sa volonté que de véritables négociations puissent s'ouvrir sans préalable imposé, pour la défense et l'amélioration du système actuel de retraites et ses régimes, la Commission exécutive confirme l'appel, lancé par le CCN, à rejoindre la grève à partir du 5 décembre et à proposer dans le cadre des assemblées générales sa reconduction, réaffirmant que toutes et tous, salariés du privé et du public sont concernés.

La Commission exécutive se félicite de constater que, d'ores et déjà, de nombreux appels unitaires ont été pris au niveau national interprofessionnel, de nombreux secteurs d'activité et d'entreprises.

La Commission exécutive appelle à renforcer et élargir encore la mobilisation.

Pour la Commission exécutive confédérale, le gouvernement doit retirer son plan, entendre les revendications et renoncer à toute mesure de répression à l'encontre de ceux qui les expriment.

Paris, le 28 novembre 2019

# APPEL COMMUN POUR LE 5 DÉCEMBRE 2019



## 5 décembre : mobilisation interprofessionnelle massive !

Malgré des signaux révélateurs d'un rejet massif du régime de retraite par points, le gouvernement poursuit son projet de réforme qui aura pour conséquences de diminuer le niveau des pensions et de dégrader les droits de toutes et tous, particulièrement des plus précaires et des femmes.

Les appels à la grève pour le 5 décembre se multiplient tant dans le secteur privé que dans le secteur public, de nouvelles organisations syndicales en territoires, et au niveau national appellent à rejoindre la mobilisation du 5 décembre ; de même que les lycéen-nes et étudiant-es, déjà dans l'action, contre la précarité.

La responsabilité du gouvernement est assurément engagée dans le mécontentement grandissant. Il lui revient de répondre aux attentes de la population et de cesser d'imposer des régressions.

Nos organisations syndicales et de jeunesse, appellent l'ensemble du privé et du public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes dont les lycéen-nes et étudiant-es à faire du 5 décembre une très grande journée de grève et de manifestations.

Cette première journée de mobilisation s'annonce forte et durable contre le projet de réforme de retraite par points et pour gagner un renforcement et l'amélioration du système actuel de retraite solidaire et inter-générationnelle.

Les organisations se retrouveront le 6 décembre au matin.

## AGENDA

**5 décembre :**  
**Grève interprofessionnelle**

**10 décembre :**  
RPN Classification des employés et cadres

**17 décembre :**  
RPN Salaires 2020  
Bureau National SNFOCOS

**13 janvier :**  
Journée DRIF

**15 janvier :**  
Journée ARS à la Confédération FO

**21 janvier :**  
CPP Encadrement

## NOS PARTENAIRES

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

 malakoff médéric  
humanis

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir

 **AG2R LA MONDIALE**

 **GROUPE AESIO**

**SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX**



**NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)**

# branchez-vous santé

## Promouvoir une culture de la prévention santé

Entretien avec David Giovannuzzi, Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE.

### À quels enjeux le programme Branchez-vous santé répond-il ?

Il s'agit de passer, à grande échelle, d'une culture du soin à une culture de prévention.

L'ampleur inédite du dispositif, qui s'adresse aux 120 branches professionnelles partenaires d'AG2R LA MONDIALE, permettra d'accélérer cette mutation indispensable au service de la santé des salariés. Car ce sont près de 350 000 entreprises et 4 millions de salariés qui sont potentiellement concernés par le **programme Branchez-vous santé**.



### En quoi AG2R LA MONDIALE est-il légitime sur les questions de prévention santé ?

Depuis 10 ans, nous accompagnons les branches que nous couvrons dans la mise en place d'actions de prévention ciblées. Nous avons travaillé pas à pas, en co-construisant notre offre avec les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. L'expérience acquise au fil des années et les enseignements que nous en avons tirés nous ont encouragé à réaliser une synthèse de ces actions innovantes, pour en faire un outil transverse que nous mettons aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de nos branches partenaires et des entreprises qui leur sont affiliées. À partir de ce socle commun, chacune pourra concevoir des mesures de prévention personnalisées, adaptées à son activité, ses besoins et ceux de ses salariés. Le programme s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention bucco-dentaire, l'épuisement professionnel du dirigeant de TPE-PME ainsi que la prise en charge des cancers et la prévention de leur récurrence. Pour chacun de ces axes, nos actions sont menées en collaboration avec un comité experts scientifiques.

### Pourquoi ces 3 enjeux de santé ?

Nous avons développé une expertise solide sur ces 3 problématiques, qui répondent à la fois à des besoins universels et spécifiques. Ce sont des domaines où, par ailleurs, il existe de vraies carences en termes de prévention santé. Nous souhaitons donc concentrer nos efforts sur ces 3 sujets afin d'obtenir des résultats tangibles tout en comblant les lacunes existantes. C'est la première marche d'un programme qui devrait s'étoffer d'années en années.

### Quels sont les moyens alloués par le Groupe ?

Pour que les entreprises puissent bénéficier du programme à cotisation équivalente, nous le finançons à hauteur de 2 millions d'euros sur 3 ans - grâce à l'implication des commissions sociales nationales et fondations du Groupe -, dans le cadre de notre engagement sociétal. C'est un geste institutionnel fort de la part du Groupe, en totale cohérence avec ses valeurs et ses convictions. Un pilotage paritaire de cette action par nos administrateurs est d'ailleurs la clé du succès présent et futur de cette nouvelle démarche.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante>